

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE- MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de convocation 19/10/2012</p> <p>Date de publication : 02/11/2012</p>	<p>SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2012 À NIEUL-SUR-MER</p> <p>Sous la présidence de : M. Maxime BONO, Président</p> <p>Autres membres présents : Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, M. Jean-François FOUNTAINE, M. Michel-Martial DURIEUX, Mme Suzanne TALLARD (sauf questions 13 à 37), M. Yann JUIN (jusqu'à la 6<sup>ème</sup> question), M. Denis LEROY, M. Guy DENIER, Mme Maryline SIMONÉ, M. Jacques BERNARD, M. Christian GRIMPRET, M. Guy COURSAN, M. Daniel GROSCOLAS, M. Henri LAMBERT, M. Christian PEREZ, M. Jean-François VATRÉ, M. Aimé GLOUX, Mme Soraya AMMOUCHE-MILHIET, Mme Nicole THOREAU, M. Jacques LEGET, M. Jean-Pierre FOUCHER, Mme Marie-Anne HECKMANN, Vice-présidents</p> <p>M. Yves AUDOUX, M. Bruno BARBIER, M. René BÉNÉTEAU, Mme Catherine BENGUIGUI (à partir de la 7<sup>ème</sup> question), M. Michel BOBRIE, Mme Lolita BOLLEAU, M. Jean-Pierre CARDIN, Mme Marie-Thérèse CAUGNON, M. Jean-Claude CHICHÉ, Mme Christelle CLAYSAC (à partir de la 7<sup>ème</sup> question), M. Jean-Claude COUGNAUD, Mme Émilie DE GUÉNIN-SABOURAUD, Mme Marie-Thérèse DELAHAYE, M. Pierre DERMONCOURT, M. Paulin DEROIR, M. Alain DRAPEAU, M. Olivier FALORNI, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (de la 1<sup>ère</sup> à la 8<sup>ème</sup> question), M. Gérard FOUGERAY, Mme Patricia FRIOU, Mme Nathalie GARNIER, M. Dominique GENSAC, Mme Bérangère GILLE, M. Gérard GOUSSEAU, Mme Brigitte GRAUX, M. Christian GUICHET, M. Arnaud JAULIN, M. Charles KLOBOUKOFF, M. David LABICHE, Mme Sabrina LACONI (de la 1<sup>ère</sup> à la 8<sup>ème</sup> question), Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, Mme Sylvie-Olympe MOREAU (à partir de la 3<sup>ème</sup> question), Mme Dominique MORVANT, M. Habib MOUFFOKES, M. Marc NÉDÉLEC, Mme Annie PHELUT, Mme Véronique RUSSEIL, M. Jean-Marc SORNIN, M. Michel VEYSSIÈRE, M. Abdel Nasser ZÉRARGA, Conseillers</p> <p>Membres absents excusés : Mme Suzanne TALLARD (sauf questions 1 à 12) procuration à M. Henri LAMBERT, M. Yann JUIN (à partir de la 7<sup>ème</sup> question), M. Jean-Louis LÉONARD procuration à M. Gérard FOUGERAY, Mme Nathalie DUPUY, M. Pierre MALBOSC procuration à M. Yann JUIN (de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>ème</sup> question), M. Jean-François DOUARD procuration à M. Yves AUDOUX, M. Patrick ANGIBAUD procuration à M. Dominique GENSAC, M. Patrice JOUBERT, Vice-présidents</p> <p>M. Michel AUTRUSSEAU procuration à M. Christian PEREZ, Mme Saliha AZÉMA, Mme Brigitte BAUDRY procuration à M. Jean-Claude CHICHE, Mme Catherine BENGUIGUI procuration à M. Charles KLOBOUKOFF (de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>ème</sup> question), Mme Marie-Sophie BOUTHOREL, M. Alain BUCHERIE procuration à M. Marc NEDELEC, M. Jean-Pierre CHANTECAILLE procuration à Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (de la 1<sup>ère</sup> à la 8<sup>ème</sup> question), Mme Christelle CLAYSAC procuration à M. Denis LEROY (de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>ème</sup> question), M. Vincent DEMESTER procuration à M. Jacques BERNARD, M. Jack DILLENBOURG procuration à M. Daniel GROSCOLAS, Mme Sylviane DULIOUST procuration à Mme Maryline SIMONÉ, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (à partir de la 9<sup>ème</sup> question), Mme Josseline GUITTON procuration à M. Bruno BARBIER, M. Dominique HÉBERT, Mme Anne-Laure JAUMOUILLIE procuration à M. Habib MOUFFOKES, M. Philippe JOUSSEMET procuration à Mme Nicole THOREAU, M. Guillaume KRABAL procuration à M. Paulin DEROIR, Mme Sabrina LACONI (à partir de la 9<sup>ème</sup> question), M. Patrick LARIBLE procuration à Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, M. Arnaud LATREUILLE, M. Philippe MASSONNET procuration à M. Michel-Martial DURIEUX, M. Daniel MATIFAS procuration à Mme Lolita BOLLEAU, Mme Esther MÉMAIN, M. Sylvain MEUNIER procuration à Mme Dominique MORVANT, Mme Sylvie-Olympe MOREAU (jusqu'à la 2<sup>ème</sup> question), M. Yvon NEVEUX, Mme Brigitte PEUDUPIN procuration à M. Maxime BONO, M. Michel PLANCHE procuration à Mme Sylvie DUBOIS, M. Yannick REVERS, M. Jean-Pierre ROBLIN, M. Jean-Louis ROLLAND, Mme Christiane STAUB procuration à M. David LABICHE, , Conseillers</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Sylvie DUBOIS</p>		
Nombre de membres en exercice :	96	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	59	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	21	Suffrages exprimés :	80
		Pour l'adoption :	80
Nombre de votants :	80	Contre l'adoption :	0

N° 25

Titre / MISSION À L'ÉTRANGER D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE - AUTORISATION

Madame BRIDONNEAU expose que Madame Sylvie-Olympe MOREAU, Conseillère Communautaire représentera la CdA lors de la prochaine Commission d'Automne de La Hanse qui se tiendra à Herford (Allemagne) du 16 au 18 novembre 2012.

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle est membre de la Ligue des Villes Hanséatiques, organisateur de cette rencontre.

Le réseau des Villes Hanséatiques comprend aujourd'hui 178 villes membres, réparties à travers 16 pays européens. Il repose sur un réseau d'échanges et de partenariats entre les villes hanséatiques.

La Commission d'Automne de La Hanse 2012 portera d'une part sur la restitution de l'étude économique réalisée sur la période 2011-2013, et d'autre part, sur la création du réseau pilote, constitué de 21 villes participant à cette étude, et des entreprises partenaires à ce projet dont Léa Nature.

Le remboursement des frais occasionnés par l'exécution d'un mandat spécial par un membre de l'organe délibérant requiert une délibération préalable de celui-ci et obéit aux conditions déterminées par décret du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'Etat.

Les frais occasionnés par cette mission sur le territoire allemand seront remboursés à Madame MOREAU sur la base d'une indemnité journalière de 164 €, sur présentation des justificatifs.

Cette dépense est inscrite au budget principal du Cabinet du Président - Conseil et Assemblées sous l'imputation 6532/0211/101.

Après délibération, le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser les dépenses incluses dans le forfait énoncé ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à cet effet.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE  
POUR EXTRAIT CONFORME  
POUR LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION  
LA VICE-PRESIDENTE

Marie-Claude BRIDONNEAU